



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **10 février 2020**

Décision n° **CP-2020-3781**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble (terrain+bâti) situé 14 bis route de Brignais et appartenant aux époux Duprat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 30 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 février 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Peillon), Cardona, MM. Pouzol, Barge, Hémon.

Absents non excusés : Mme Frih, M. George, Mme Poulain, M. Vesco.

**Commission permanente du 10 février 2020****Décision n° CP-2020-3781**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble (terrain+bâti) situé 14 bis route de Brignais et appartenant aux époux Duprat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 janvier 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'un bien situé 14 bis route de Brignais à Tassin la Demi Lune, dans le cadre d'une future opération d'urbanisme (réserve foncière).

Le bien est situé au sein de l'îlot délimité par la route de Brignais à l'est, l'avenue Charles de Gaulle au nord et le carrefour d'Alai au sud, caractérisé par un tissu urbain complexe et hétérogène, faisant l'objet d'une importante dynamique immobilière et entretenu par la présence de parcelles mutables. Une étude de cadrage urbain missionnée par la Métropole a mis en évidence la nécessité à terme, de développer le maillage mode doux, les espaces publics, les commerces et les logements, afin d'accompagner la requalification urbaine du secteur et afin d'anticiper les besoins en matière d'équipements induits par la forte croissance démographique enregistrée ces dernières années.

**II - Bien concerné**

Il s'agit d'une maison d'habitation en R + 1 d'une superficie d'environ 90 m<sup>2</sup> située sur une parcelle de terrain de 202 m<sup>2</sup> environ, cadastrée AH 86 située 14 bis route de Brignais à Tassin la Demi Lune et appartenant aux époux Duprat.

**III - Projet**

Le bien est situé sur l'emprise de l'emplacement réservé de voirie inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) sous le numéro 45 pour élargissement de voirie.

Il est de plus situé dans un secteur de stratégie foncière au regard de l'arrivée de la prochaine ligne de métro E, secteur qui fera l'objet de requalification urbaine à terme.

Aux termes du compromis, la Métropole acquerrait ledit bien -bien cédé libre- pour un montant de 270 000 €. Elle sera propriétaire dudit bien à la signature de l'acte et en aura la jouissance à la libération du bien par monsieur Duprat, qui devra intervenir le 31 juillet 2021 au plus tard ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 5 juillet 2019, figurant en pièce jointe ;

## DECIDE

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 270 000 €, d'un immeuble cadastré AH 86 et situé 14 bis route de Brignais à Tassin la Demi Lune et appartenant aux époux Duprat, dans le cadre de la constitution de réserves foncières pour la future opération "carrefour d'Alai".

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 30 janvier 2017 pour un montant de 29 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP07O4497.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - comptes 2111 et 2138 - fonction 581, pour un montant de 270 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2020.**